

VILLE DE CHELLES
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL LOCAL

RAPPORT
REUNION PLENIERE

Commission
Aménagement et Cadre de Vie

15 novembre 2018

Ont pris part aux travaux de la commission :

BOUALLAGA Toufik, BOYER André, délégué-adjoint de commission, BREYSSE Patrick, COUDRAY Alain, DESTHULLIERS Etienne, délégué de commission, FEVRE Jean-Pierre, FOLLET Lucien, GARNIER Michel, LASSERRE Georges, PARENT Pascal, SAMSON Véronique, SILVESTRE Emmanuel, THILL Pierre-Louis.

Rapporteur : Monsieur Etienne DESTHULLIERS

SOMMAIRE

Sommaire	- 1 -
Rapport.....	- 2 -
I- Mise en Valeur du Patrimoine Chellois	- 3 -
1) Le nouveau plan local d'urbanisme	- 3 -
2) Le patrimoine naturel	- 3 -
3) Les autres travaux auxquels la commission a été associée	- 4 -
II- Plan de Circulation	- 5 -
1) La réflexion sur le carrefour Résistance-Nast-Eterlet	- 5 -
2) Elaboration du nouveau plan de circulation	- 5 -
III- Parkings et stationnement.....	- 6 -
1) Etat des lieux.....	- 6 -
2) Recherches et analyses.....	- 6 -
3) Préconisations et réalisations.....	- 8 -
Conclusion	- 10 -
Annexes	- 11 -
Liste des personnes auditionnées	- 11 -

RAPPORT

La commission « Aménagement du territoire et Cadre de Vie » a eu à connaître de plusieurs dossiers variés.

Les sujets abordés impactent directement la vie des Chellois et ont pour la plupart des effets sur le long-terme.

Face à des sujets complexes et parfois très techniques, la commission a tenté d'apporter sa pierre à l'édifice dans les échanges riches qu'elle a pu avoir au fil de ses travaux.

.

I- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CHELLOIS

1) Le nouveau plan local d'urbanisme

La commission a rencontré à plusieurs reprises Monsieur BINVEL, adjoint au maire en charge de l'urbanisme. La commission a réalisé une vingtaine d'heures de travail avec lui.

La commission a été consulté pour l'élaboration du PADD, document préparatoire au PLU fixant les grandes orientations et à la suite avec le service urbanisme et le bureau chargé de la rédaction du PLU, l'examen et la définition de certaines zones, les règlements de zone. Etude du classement des territoires situés au-dessus de la rivière des dames et de la rivière de Chelles.

Nous remercions Monsieur BINVEL de son écoute et de son approche positive des propositions des membres du CESEL et son souci de concertation. Après la phase de concertation, le PLU a été adopté par le Conseil Municipal le 19 décembre 2017.

Une présentation a été faite sur les travaux exécutés par la Société Archéologique et Historique de Chelles (SAHC) concernant le repérage des pavillons ou ensembles de pavillons et de bâtiments publics qui méritent d'être remarquables. Ce document prévu par le PADD, a été repris dans le projet de PLU.

Une cérémonie de remise des plaques « Patrimoine Chellois Remarquable » aux propriétaires concernés s'est déroulée le samedi 23 juin 2018 à l'Hôtel de Ville, avec en ouverture, une conférence relative à l'évolution des constructions chelloises de 1870 à 1930 délivrée par votre rapporteur. Ils sont invités à apposer cette signalétique sur leur propriété.

2) Le patrimoine naturel

Dans le même esprit de la mise en valeur du patrimoine bâti, il avait été demandé de réfléchir sur les arbres remarquables. Une étude exhaustive a été faite sur les espèces d'arbres existant dans le parc du Souvenir Emile Fouchard, avec l'aménagement du jardin de Cala. Les arbres ont été repérés un à un et une fiche par espèce d'arbre a été écrite, indiquant la provenance, la longévité moyenne, son utilisation industrielle, médicinale, les substances que l'on peut en extraire.

La mise en valeur de l'entrée du parc, côté avenue de la Résistance, et par la suite l'aménagement gare GPE, est propice à la connaissance de la genèse des lieux et des espèces qui la composent, un véritable arboretum.

Un travail identique a été exécuté pour le parc du Vieux Moulin. Il ne reste qu'à essayer de mettre à la disposition des promeneurs, des passants ou même des enfants de nos écoles, les panneaux, arbre par arbre, et des panneaux à chaque entrée de parc, pour la compréhension des lieux et qui pourrait servir de parcours pédagogiques. Tout le travail sur

les arbres pourrait être également utilisé sur le site de la mairie avec un accès facile pour tout un chacun. Pour nous, un beau projet de mise en valeur des parcs.

Ces travaux du CESEL ajoutés aux travaux concernant le repérage et la description de maisons remarquables, devraient, à terme, servir à proposer des parcours pour que les chellois puissent mieux apprécier les qualités de leur environnement.

3) Les autres travaux auxquels la commission a été associée

Des équipes d'élèves architectes et paysagistes, dans le cadre de leurs diplômes, sont venus travailler sur Chelles, notamment des étudiants du Master International de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, concernant les effets du Grand Paris. Ces élèves nous ont consultés pour la réalisation de leurs travaux universitaires. La commission a pu assister à la présentation de leur pré-rapport et par la suite à de leurs projets finaux. Nous espérons que certaines de leurs idées trouveront matière pour les réflexions à venir.

Monsieur BINVEL nous a également consultés sur la présentation de l'urbanisation de la gare de la Sernam, gare de la petite vitesse pour les anciens, en prenant en compte les voies d'accès de ce nouvel ensemble.

Enfin, un travail a été effectué sur les inscriptions que doivent comporter les plaques de rue. La Municipalité dans sa réflexion sur la signalisation, souhaitait que les plaques de rue apportent plus de renseignements aux personnes qui les regardent. Par exemple, pour la rue Adolphe Besson : adjoint au Maire de Chelles 1896-1901. Ou bien, avenue Elie, ajouter premier adjoint 1919-1924. Ce projet sera, nous l'espérons, inclus dans le plan de signalisation et circulation à venir.

Un travail critique sur la signalisation de certains bâtiments publics ou lieux dans Chelles, a été exécuté. Il pourrait utilement être associé au travail sur la circulation à Chelles, présenté ci-après.

II- PLAN DE CIRCULATION

1) La réflexion sur le carrefour Résistance-Nast-Eterlet

Une étude sur l'amélioration de la circulation a été faite par un groupe de notre commission. Cette étude est l'une des premières réalisées et elle portait sur l'amélioration possible de la circulation à l'intersection Résistance-Eterlet-Nast.

D'après une étude dont les résultats nous ont été indiqués par Monsieur Philippe VOIRON, ce carrefour est emprunté par plus de 11 000 véhicules par jour avec une heure de pointe le matin à 1250 et à 1400 le soir.

Ces chiffres confirment l'observation réalisée par les membres de la commission : les feux tricolores ne sont plus adaptés.

Plusieurs solutions ont été alors étudiées par les membres : marquage au sol, utilisation différentes de feux tricolores, suppression avec mise en clignotement à certaines heures, entrées et sorties des écoles, création d'un tourne-à-droite, création d'un giratoire, mise en place un panneau indicateur de vitesse, installation d'une caméra de surveillance. Parmi les solutions possibles, les membres de la commission ont choisi la mise en place d'un petit giratoire. Cette solution a d'ailleurs été émise lors de la plénière du 13 janvier 2016.

La commission se réjouit que les services de la Ville aient mis en œuvre l'option qui avait sa faveur. Sans aller jusqu'à affirmer que le giratoire a été créé uniquement suite à cet avis, il a très probablement conforté les décisions d'agir en ce sens.

2) Elaboration du nouveau plan de circulation

Le calendrier prévisionnel de l'étude sur la circulation « ville » a dû être décalé en raison de l'étude lancée sur le pôle gare par la Communauté d'Agglomération et la SGP (Société du Grand Paris), pour examiner la circulation et le stationnement induit par la nouvelle gare GPE (Grand Paris Express) et dans un rayon de 500 mètres

La commission a été informée du rapport d'étape le 9 mars 2017, par un exposé présenté par le cabinet Explain. Ce rapport a été pris en compte dans l'étude générale sur l'ensemble du territoire de la commune.

La commission du CESEL a été associée aux réflexions du bureau choisi par la Municipalité, Transitec, et l'a rencontré à plusieurs reprises : le 27 novembre 2017 pour la présentation des résultats de l'étude, le 17 mai 2018 pour la présentation des premiers axes et le 26 octobre 2018 pour une réunion de travail de plusieurs heures sur des scénariis élaborées par le bureau d'étude.

III- PARKINGS ET STATIONNEMENT

1) Etat des lieux

Il existe actuellement 1180 places de stationnement en centre-ville Gambetta-Eterlet-Résistance-Foch (source Mairie), que nous avons réparties ci-dessous en 3 catégories :

a. Parkings principaux :

- Effia-gare (côté Foch)
- Monoprix
- Parvis du marché couvert et sous-sol du marché
- Parking provisoire Chilpéric (chapelle côté parc)
- Parking Eterlet-Mairie (côté Musée Bonno)

b. Emplacements réservés :

- Parking souterrain Bianco (gymnase mairie)
- Partiel du parking Eterlet à l'usage exclusif du personnel municipal
- T D F (transports de fonds)
- Places de livraison
- Stationnements passage Bazin (entre Bd Chilpéric et place de la gare)

c. Autres stationnements :

- Le long des rues et avenues Gambetta-Eterlet-Résistance-Foch
- Dans les voies adjacentes aux artères principales
- Emplacements de stationnement, propriété de la ville dans certains immeubles privés
- Parkings privés
- Dépose-minute

2) Recherches et analyses

a. Recherches

En sillonnant à divers moments de la journée et de la semaine, les voies du centre-ville, nous avons pu observer que :

- les stationnements le long des artères principales sont utilisés principalement en journée par la clientèle de passage. Les résidents utilisent peu les emplacements publics, ce qui permet, le soir, aux clients des commerces de bouche et du cinéma Cosmos de trouver facilement du stationnement.
- le parking provisoire Chilperic est peu utilisé en journée, sauf les matinées de jours de marché (véhicules commerçants les mardis et jeudis).
- le parking sous-sol marché est également sous utilisé sauf les matinées de jours de marché
- le parking Effia gare est peu utilisé les week-ends malgré les incitations tarifaires
- divers emplacements sont mal exploités ou à aménager (avenue Foch)

- le parking souterrain du gymnase Bianco est réservé en totalité au personnel communal. Nous n'avons pas pu vérifier si des places étaient disponibles, l'accès se faisant par badge.
- le parking Eterlet aérien de la mairie est utilisé partiellement pour le personnel communal.
- le passage Bazin est semble-t-il privatisé, l'accès étant fermé.
- les emplacements de livraison sont rarement utilisés par les chauffeurs qui préfèrent le stationnement sauvage sur la chaussée, face à l'adresse de livraison ou d'enlèvement des marchandises. Cet "usage" occasionne quotidiennement des embouteillages importants et des nuisances pour les riverains (klaxons, rues adjacentes bloquées par camions de livraison, comme par exemple, rue Tilleuls, rue Aimé Auberville, rue Frères Verdeaux),
- des véhicules-ventouses de tourisme stationnent au-delà des limites de temps autorisés
- des places restent disponibles à la location dans les parkings privés appartenant à la ville.
- le tonnage important de certains poids lourds contribue à la détérioration de la voirie.

b. Analyse

Prenons l'exemple de la rue Gambetta où le stationnement est relativement aisé grâce :

- aux déposes-minutes équipées de contrôles lumineux automatiques,
- aux horodateurs exigeant de renseigner l'immatriculation des véhicules,
- au stationnement en épi, en "marche avant", qui réduit les manœuvres et le temps pour se garer, aux ronds-points à chaque extrémité qui permettent un retournement des véhicules en recherche de stationnement.

Ces aménagements peuvent être développés dans les autres artères du centre-ville.

D'une manière générale, il est à regretter que la police municipale ne sanctionne pas plus régulièrement les contrevenants (dépassement de la durée de stationnement autorisée, stationnement en double file), ce qui améliorerait la rotation des véhicules. Son rôle pourrait aussi s'étendre à "faire la circulation" dans les cas difficiles.

La rumeur publique semble affirmer qu'il manque des places de stationnement en centre-ville. Mais est-ce vraiment le cas ?

Certains espaces de stationnement sont peu utilisés, les automobiles devant estimer qu'ils sont trop "loin" de leur destination. Est-il indispensable de stationner devant l'endroit où l'on se rend ?

En conclusion, pour certains, il manquera toujours des places de stationnement, quel qu'en soit le nombre.

3) Préconisations et réalisations

Certaines mesures, à faible coût et de bon sens, pourraient aider à l'amélioration du stationnement en centre-ville.

- 1. Pour l'ensemble Gambetta-Eterlet-Résistance-Foch : limiter le stationnement à 1 heure maxi avec 1/2 h gratuite.
- 2. Prévoir des horodateurs avec ticket-immatriculation pour permettre une meilleure rotation des véhicules.
- 3. Augmenter le nombre de dépose-minute avec signalisation automatique par feux clignotants des dépassements de temps.
- 4. Revoir l'aménagement et le sens d'accès (en marche avant) des places de stationnement en épis Avenue Foch et rue Louis Eterlet.
- 5. Faire respecter le bon usage de l'utilisation des emplacements améliorerait la rotation des véhicules et fluidifierait la circulation (intervention de la police municipale et vidéo-surveillance).
- 6. Maintenir les autres zones (orange, bleue) pour que l'usager conserve le choix de sa durée de stationnement
- 7. Autoriser, pour une meilleure sécurité, les Transports de fonds (TDF) à se garer au contact de la banque, notamment avenue de la Résistance, en accédant aux trottoirs par un système de plots rétractables. Actuellement, 2 emplacements de stationnement sont réservés aux TDF devant chaque agence bancaire. Ils ne sont utilisés que quelques minutes par jour. Les espaces ainsi libérés pourraient servir d'aires de livraison.
- 8. Valoriser l'accès des véhicules aux rues parallèles à la rue Gambetta (Four, Petite Ardenne) et y organiser le stationnement (marquage au sol ...). Faire utiliser, en partie, ces stationnements pour les livraisons des commerces de la rue Gambetta qui y ont un accès.
- 9. Passage Bazin : conserver une rangée de stationnement et créer une dépose minute et un retour Résistance.
- 10. Recréer des boîtes jaunes "La Poste" pour la dépose de lettres par les automobilistes, sans descendre de leurs véhicules. Ceci permettrait de désencombrer les abords des bureaux de poste.
- 11. Créer des stationnements motos et vélos, à gauche de la Poste (ancien monument aux morts)
- 12. Améliorer les aménagements de certains emplacements non exploités avenue Foch
- 13. Promouvoir le "parking partagé" entre les résidents libérant, la journée, leurs parkings personnels privés et les automobilistes usagers des transports en commun ou les commerçants du quartier. Envisager la création d'une application internet spécifique.
- 14. Pour la sécurité des piétons, prévoir systématiquement des séparateurs (poteaux) entre les places de stationnement et le trottoir.
- 15. Améliorer l'accès au parking de la mairie en mettant partiellement à double sens la rue Adolphe Besson entre la place de la République et la rue des Frères Verdeaux
- 16. Développer les "lignes blanches continues" qui éviteraient les stationnements à contre-sens, les dépassements etc.

Autres réalisations plus onéreuses que nous n'avons pu chiffrer :

- 16. Parking Monoprix : envisager la création d'un niveau supplémentaire en Partenariat Public-Privé.
- 17. Généraliser les panneaux lumineux aux extrémités des avenues pour signaler le nombre de places de stationnement disponibles dans les parkings publics.
- 18. Prévoir un parking-silo le long de la voie ferrée (côté Nord), à côté gare GPE (métro Grand Paris Express), ou dans le quartier Centre Gare en utilisant une architecture compatible avec son environnement urbain.
- 19. Prévoir au PLU des parkings-relais, aux entrées de ville, par exemple, entre les ateliers municipaux et Terre-Ciel, au Triage Sud, Route de Claye à proximité des pistes aérodrome), etc. en prévision du GPE.
- 20. Créer des navettes directes au départ des parkings-relais vers le centre-ville et les gares actuelles et futures.
- Création de pistes cyclables.

CONCLUSION

En conclusion, la commission a œuvré dans le sens des demandes la concernant et a essayé d'approfondir certains sujets. Que ses membres en soit ici vivement remerciés.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont facilité la tâche et pris sur leur temps libre pour nous aider de leurs précieux conseils. Un merci à l'administration de la Ville et aux élus qui nous ont soutenus dans nos travaux.

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

M. François-Xavier BINVEL, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des espaces verts, de l'environnement et des transports

M. Christian QUANTIN, Adjoint au Maire chargé de la vidéo-protection, de la circulation et du stationnement

M. Philippe VOIRON, Directeur de l'environnement

M. Denis REMY, Directeur de la Police Municipale, de la Sécurité et de la Prévention - Ville de Chelles